

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la Coordination et
du Management de l'Action Publique
Bureau des procédures d'utilité publique

COMMUNE DE TOUVOIS

Par arrêté préfectoral en date du 12 février 2015, une consultation du public est prévue à la mairie de TOUVOIS, pendant une période de quatre semaines du 10 mars 2015 au 7 avril 2015 inclus, portant sur la demande d'enregistrement présentée par le GAEC RAMBAUD en vue de procéder à l'extension de l'élevage porcin à hauteur de 2473 animaux-équivalents porcs et à la mise à jour du plan d'épandage, situé à TOUVOIS « Fréliné ».

Quinze jours avant l'ouverture de la consultation, soit à partir du 21 février 2015, l'information du public est assurée par le présent avis qui sera également mise en ligne sur le site internet de la préfecture : www.loire-atlantique.pref.gouv.fr, accompagné de la demande de l'exploitant.

Pendant la durée de la consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de TOUVOIS, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Toute correspondance pourra être adressée, en mairie de TOUVOIS, et à la préfecture par voie postale ou, le cas échéant, par voie électronique (icpe-agricoles@loire-atlantique.pref.gouv.fr) avant la fin du délai de consultation du public.

La décision intervenant à l'issue de la procédure sera un arrêté préfectoral d'enregistrement délivré par le préfet éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L 521-7 ou un arrêté préfectoral de refus.